

Madame la Maire de Lamorlaye
Mairie de Lamorlaye
24 rue du Général Leclerc
60260 Lamorlaye

Lamorlaye,
le 2 janvier 2017

Objet : demande de double sens cyclable rue du Maréchal Joffre
CC : Participants à la réunion du 15/10

Madame le Maire,

Recevez en premier lieu nos meilleurs vœux pour 2017, en vous souhaitant une année plus sereine que la précédente dans une ville apaisée (en terme de circulation).

Suite à notre réunion du 15 octobre dernier en mairie à propos de notre demande de mise en place d'un double sens cyclable rue du Maréchal Joffre, vous nous aviez fait part de votre souhait de consulter la gendarmerie de Chantilly et les services techniques, inquiète de la largeur de la chaussée devant la chicane. J'espère que vous avez pu obtenir des réponses à vos inquiétudes.

De notre côté, nous sommes allés prendre des mesures complémentaires, des photos et une vidéo que vous pourrez consulter sur notre [site web](http://site.web). Dans la Rue du Maréchal Joffre il est possible de se croiser à vélo¹. La rue voisine, rue du Blanc Champ est même moins large alors qu'elle est à double sens de circulation. **Si 2 voitures (ou 1 voiture ou 1 vélo) sont autorisées à se croiser sur une largeur de 2,72 m rue du Blanc Champ alors nous ne voyons pas pourquoi 1 voiture et 1 vélo ne seraient pas autorisés à se croiser sur une largeur de 3,32 m.** Si les deux véhicules peuvent se croiser comme sur cette photo, l'un ou l'autre peut aussi céder le passage.



Ainsi que nous vous l'avions annoncé lors de notre réunion du 15 octobre, nous vous confirmons notre détermination totale pour obtenir ce premier double sens cyclable à Lamorlaye et, ce, par tous les moyens à notre disposition.

Nous comptons sur votre compréhension pour apporter une réponse constructive à notre demande.

Bien à vous

Thierry Roch
Président de l'AU5V
Responsable de l'antenne locale «Lamorlaye à Bicyclette»

1 sans respecter la distance latérale de sécurité entre un cycliste et un véhicule (1m)

Mesures rue du Maréchal Joffre



La rue du Blanc Champ est à double sens de circulation pour tout le monde alors qu'elle est moins large que la rue du Maréchal Joffre (2m72 lorsqu'une voiture est stationnée contre 3m32 au point le moins large de la rue du Maréchal Joffre). **Si la rue du Blanc Champ peut supporter un double sens général alors la rue du Maréchal Joffre peut supporter un double sens cyclable !** Si nécessaire, l'un des deux véhicule cède le passage à l'autre (qu'il s'agisse d'une auto ou d'un vélo)

Sur cette photo le DANGER DE MORT est sur l'installation électrique